

# ***LA GAZETTE DE LA TOUR***



***N° 25  
Année 2008***

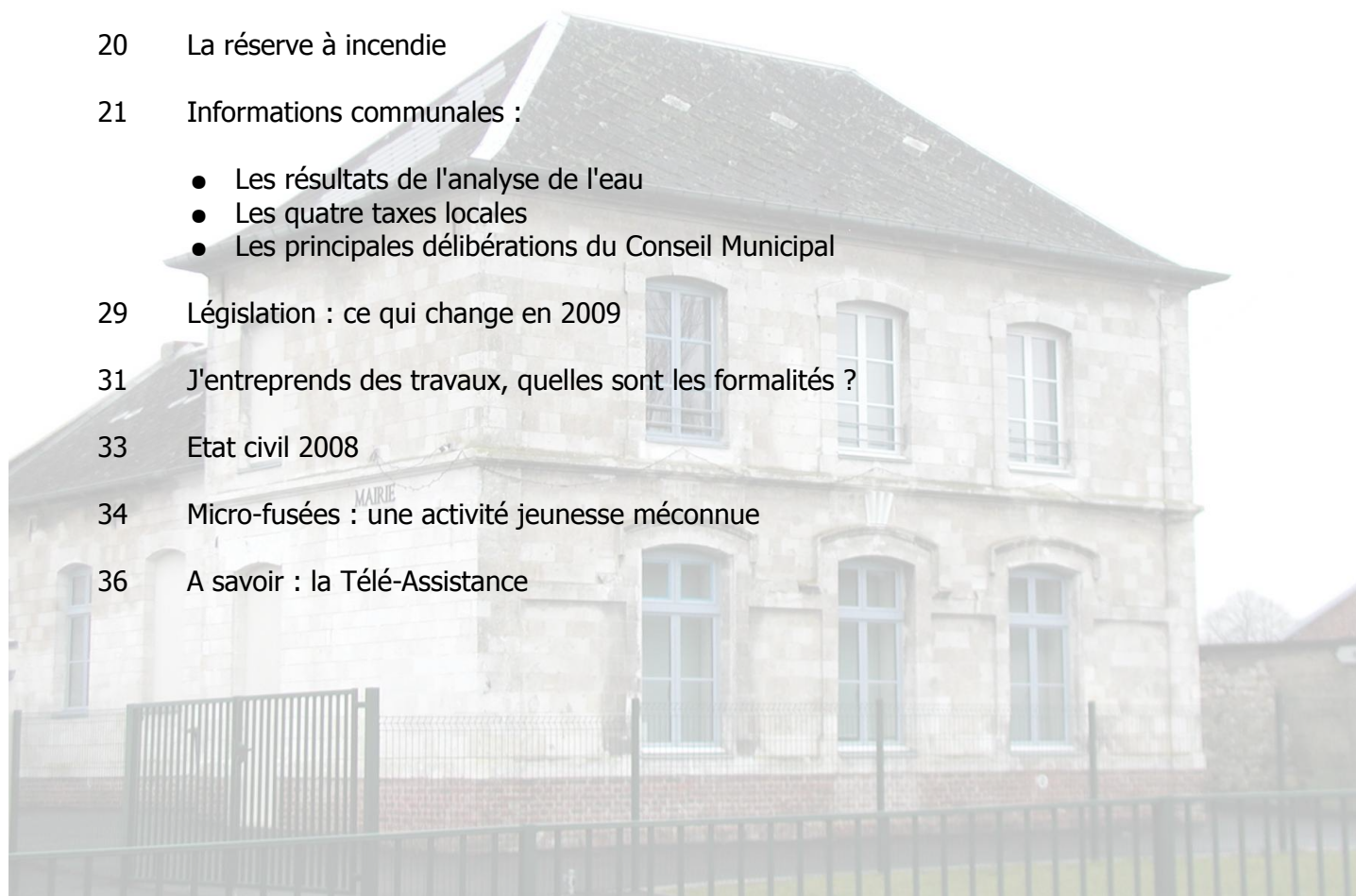


***Commune de Bailleulmont***



## La gazette de la tour n°25

- 02 Le mot du maire
- 03 Le nouveau Conseil Municipal
- 06 Les Commissions
- 07 Le mot des associations de la commune
- 08 Les travaux réalisés en 2008
  - L'église
  - L'école
  - La voirie
- 09 Le projet Mairie/Salle d'évolution
- 14 Rappels : la location de la salle d'évolution - élagage
- 15 Les emplois communaux
- 16 Les événements et les manifestations de l'année 2008
- 20 La réserve à incendie
- 21 Informations communales :
  - Les résultats de l'analyse de l'eau
  - Les quatre taxes locales
  - Les principales délibérations du Conseil Municipal
- 29 Législation : ce qui change en 2009
- 31 J'entreprends des travaux, quelles sont les formalités ?
- 33 Etat civil 2008
- 34 Micro-fusées : une activité jeunesse méconnue
- 36 A savoir : la Télé-Assistance





Madame, Mademoiselle, Monsieur,

En mon nom et au nom de toute l'équipe municipale ainsi qu'au nom des membres du CCAS, nous vous adressons nos vœux de santé, de bonheur et de réussite pour vous et vos familles. Que cette année nouvelle soit prospère, toujours pleine de succès et de projets réussis, pour vous, dans notre commune.

En 2008, nous avons beaucoup œuvré pour faire avancer le projet Mairie/Salle d'évolution. Il est presque terminé, mais toutefois, il reste quelques finitions et quelques problèmes mineurs à régler avec certaines entreprises. Cependant, nous avons pu intégrer les nouveaux locaux qui sont à la fois fonctionnels et agréables.

Pour notre église, après les travaux de sécurisation du beffroi, nous avons pu retrouver le tintement de l'Angélus, le matin, le midi et le soir. Avec la participation des élus et de l'employé communal, nous avons également remis en état la sacristie.

Concernant la voirie, nous avons fait réaliser des travaux de dérasement et de réparations sur la voie de Bavincourt et sur la rue du Crinchon. Les travaux de voirie seront poursuivis en 2009.

Pour l'école, des travaux de sécurité incendie ont été réalisés. La mise en conformité de l'ensemble du bâtiment sera terminée en 2009.

Il nous faudra aussi étudier et poursuivre la sécurité incendie dans le village.

Parmi les priorités en 2009, les membres du CCAS et moi-même étudions le devenir du presbytère. Bien sûr, nous continuerons d'agir pour une commune où chacun puisse apprécier les bienfaits de la campagne.

Une nouvelle fois, je vous adresse tous mes vœux pour 2009 et que cette année voit se réaliser tous vos souhaits.

Jacques Carpentier





# Les élections et le nouveau Conseil Municipal



Suite aux élections municipales du 09 mars 2008, vous avez élu un nouveau Conseil Municipal. Celui-ci c'est réuni le 15 mars pour l'élection du Maire et de ses deux Adjoints. Vous trouverez ci-dessous la liste des membres qui le composent depuis cette date ainsi que les documents relatifs à ces élections.



**Jacques Carpentier**  
Maire

**Denis Plaisant**  
Conseiller



**Henri Delporte**  
Premier Adjoint

**Christophe Rose**  
Conseiller



**Gérard Léger**  
Deuxième Adjoint

**Daniel Savaux**  
Conseiller



**André Amossé**  
Conseiller

**Michèle Thorez-Helluin**  
Conseiller

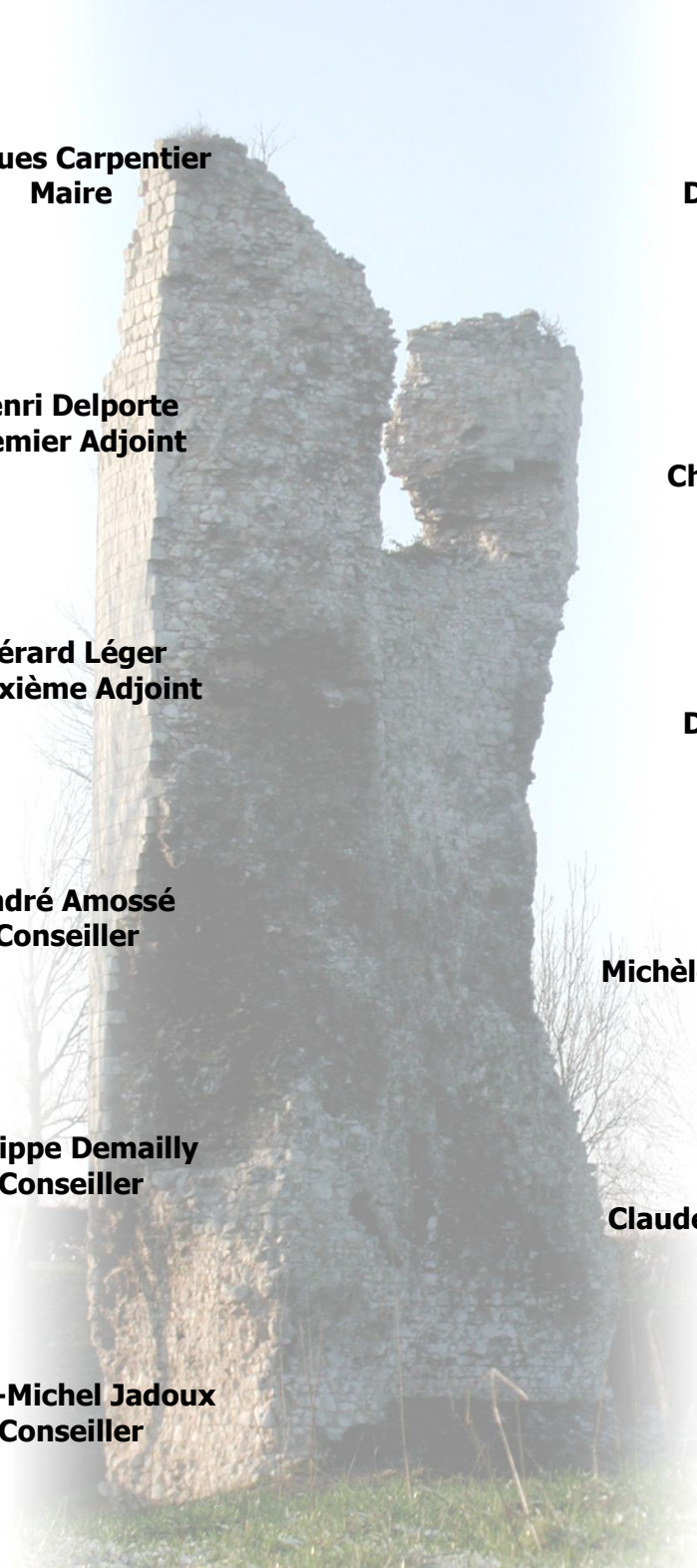


**Philippe Demailly**  
Conseiller

**Claude Van Der Porten**  
Conseiller



**Jean-Michel Jadoux**  
Conseiller





# Les documents concernant les élections du Conseil Municipal (1)



ELECTION MUNICIPALE 9 mars 2008

TOUR 1

PAS-DE-CALAIS

Communes de moins de 3500 habitants

COMMUNE : 072 Bailleulmont

INSCRITS:  VOTANTS:  EXPRIMES:  Sièges à pourvoir:  Sièges pourvus:

ELUS :

Nom	Prénom	Sexe	Voix	Nationalité	Date de naissance	Profession	Mandat
AMOSSE	André	M	119	FR	28/03/1969	Animateur planétarium	
CARPENTIER	Jacques	M	115	FR	25/12/1946	Retraité	
DELPORTE	Henri	M	126	FR	09/04/1947	Retraité	
DEMAILLY	Philippe	M	112	FR	14/04/1965	Chef d'Equipe	
JADOUX	Jean-Michel	M	106	FR	18/02/1964	Employé Bâtiment	
LEGER	Gérard	M	116	FR	14/04/1948	Retraité	
PLAISANT	Denis	M	111	FR	31/12/1960	Agent JDE	
ROSE	Christophe	M	109	FR	01/05/1969	Technico-Commercial	
SAVAUX	Daniel	M	115	FR	14/12/1957	Electricien	
THOREZ-HELLUIN	Michèle	F	119	FR	11/01/1973	Assistante de direction	
VAN DER POORTEN	Claude	M	116	FR	05/06/1959	Agriculteur	

## Réunion du 15 mars 2008

L'an deux mille huit, le quinze mars, à dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Bernard Baillet, Maire, suite à une convocation en date du 11 mars 2008, dont un exemplaire a été affiché au panneau d'affichage municipal.

Étaient présents :

Tous les conseillers municipaux en exercice, sauf :

Absent : Monsieur Rose Christophe (procuration à M<sup>me</sup> Vanderpoorten Claude)

### 1) Installation du Conseil Municipal :

Monsieur le Président a déclaré installer dans leurs fonctions de conseillers municipaux les personnes ci-dessous, élues lors du scrutin du neuf mars dernier :

AMOSSE André, CARPENTIER Jacques, DELPORTE Henri, DEMAILLY Philippe, JADOUX Jean-Michel, LEGER Gérard, PLAISANT Denis, ROSE Christophe, SAVAUX Daniel, THOREZ-HELLUIN Michèle, VAN DER POORTEN Claude.

Madame Thorez-Helluin Michèle a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Monsieur Baillet a cédé la présidence au plus âgé des membres présents du Conseil Municipal, à savoir Monsieur Jacques Carpentier.



# Les documents concernant les élections du Conseil Municipal (2)



## 2) Election du Maire :

Le Conseil Municipal a désigné comme assesseurs Messieurs Amosse et Jadoux, Madame Thoz. Mellin est désignée secrétaire.

Le Président a procédé à l'appel des candidats.

Monsieur Jacques Carpentier a déclaré être candidat.

Après vote à bulletin secret et dépouillement, ont obtenu :

Monsieur Jacques Carpentier : 10 voix  
Monsieur Gérard Léger : 1 voix  
Bulletins blancs ou nuls : 0

Monsieur le Président a déclaré Monsieur Jacques Carpentier élu Maire au premier tour de scrutin avec la majorité absolue.

## 3) Nombre des Adjoint :

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a lieu de définir le nombre des Adjoint au Maire, sachant qu'il doit y avoir un Adjoint au minimum et qu'il peut y avoir trois Adjoint au maximum.

Après délibération et vote : 11 pour, 0 abstention, 0 contre, il est décidé de nommer deux Adjoint au Maire.

## 4) Election du 1<sup>er</sup> Adjoint :

Monsieur le Maire fait appel de candidatures.

Messieurs Delporte et Rose ont fait acte de candidature.

Après vote à bulletin secret et dépouillement :

ont obtenu :

Monsieur Henri Delporte : 9 voix  
Monsieur Christophe Rose : 2 voix  
Bulletins blancs ou nuls : 0

Monsieur Henri Delporte ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin a été déclaré élu premier Adjoint.

## 5) Election du 2<sup>ème</sup> Adjoint :

Monsieur le Maire fait appel de candidatures.

Monsieur Gérard Léger est candidat.

Après vote à bulletin secret et dépouillement :

a obtenu :

Monsieur Gérard Léger : 11 voix

Bulletins blancs ou nuls : 0

Monsieur Gérard Léger ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin a été déclaré élu deuxième Adjoint.



# Liste des commissions et des délégués communaux



## 1) CCAS: (9 titulaires)

Carpentier Jacques - Bodelot Arlette  
Delporte Henri - Choisy Rose-Marie  
Léger Gérard - Jadoux Annick  
Demailly Philippe - Locquet Hélène  
Vanderpoorten Claude

## 2) Syndicat des Eaux:

2 Titulaires:  
Léger Gérard - Jadoux Jean-Michel

## 3) SIVOM d'Avesnes le Comte:

2 Titulaires:  
Delporte Henri - Plaisant Denis

## 4) SYMVOSS de Pas en Artois:

2 Titulaires:  
Léger Gérard - Demailly Philippe  
2 Suppléants:  
Rose Christophe - Vanderpoorten Claude

## 5) RPI La Fontaine:

2 Titulaires:  
Carpentier Jacques - Amossé André  
Suppléant: Thorez-Helluin Michèle

## 6) Conseil d'Ecole:

2 Titulaires:  
Carpentier Jacques - Thorez-Helluin Michèle  
Suppléant: Amossé André

## 7) Com de Com des Vertes Vallées:

2 Titulaires:  
Carpentier Jacques - Savaux Daniel  
2 Suppléants:  
Delporte Henri - Rose Christophe

## 8) Commission d'ouverture des plis:

4 Titulaires:  
Carpentier Jacques - Delporte Henri  
Léger Gérard - Plaisant Denis

## 9) Fêtes et Cérémonies:

Tous les membres du Conseil Municipal + Des membres non élus

## 10) Finances:

Carpentier Jacques - Delporte Henri  
Léger Gérard

## 11) Voirie et Réseaux:

Carpentier Jacques - Vanderpoorten Claude  
Jadoux Jean-Michel - Savaux Daniel  
Plaisant Denis

## 12) Bâtiments - Equipements:

Carpentier Jacques - Léger Gérard  
Delporte Henri - Thorez-Helluin Michèle  
Savaux Daniel

## 13) Urbanisme - Environnement:

Carpentier Jacques - Demailly Philippe  
Delporte Henri - Vanderpoorten Claude  
Thorez-Helluin Michèle

## 14) Communication:

Carpentier Jacques - Léger Gérard  
Amossé André + Des membres non élus

## 15) Culture-Loisirs-Sports:

Carpentier Jacques - Thorez-Helluin Michèle  
Rose Christophe + Des membres non élus

## 16) Commission de révision des listes electorales:

Le Maire: Carpentier Jacques  
La déléguée de l'Administration: Sadrin Edith  
Le délégué de la Justice: Dujardin André

## 17) Commission des impôts:

Titulaires: Jacques Carpentier  
Vanderpoorten Claude - Pauchet Francis  
Savaux Daniel - Lethellier Simone  
Leuillier Francis - Blampain Didier  
Suppléants:  
Berthe Gabriel - Basseux Jacqueline  
Deshayes Arnaud - Plaisant Denis  
Hélluin Gérard - Lièvre Gérard



# Le mot des associations de la commune



A travers « La gazette de la Tour », les associations de la commune peuvent s'exprimer et communiquer aux habitants leur bilan, leur projets ou toute autre information sur leur activités.

Quatre associations existent actuellement à Bailleulmont :

- L'Amicale
- L'Association des Anciens Combattants
- Le Comité des fêtes
- La Société de chasse

Toutes ces associations ont la possibilité de demander une subvention à la commune. Il leur suffit d'expliquer à quoi servira la somme demandée et de présenter leurs bilan financier de l'année précédente.

En 2008, une demande de la Société de chasse est parvenue au Conseil Municipal qui a accepté de verser la somme de 160€ qui était demandée.

## **Le mot de l'Amicale:**

Les membres de l'Amicale vous présentent leurs meilleurs voeux pour 2009.

L'Amicale vous donne rendez-vous les 02, 03 et 04 mai 2009 pour la fête communale et vous fera connaître les autres manifestations qu'elle organisera durant cette année.

Nous comptons sur votre participation.

Pour nous rejoindre, contacter le Président: Gérard LEGER – 03.21.48.03.51

## **Le mot de la Société de chasse de Bailleulmont :**

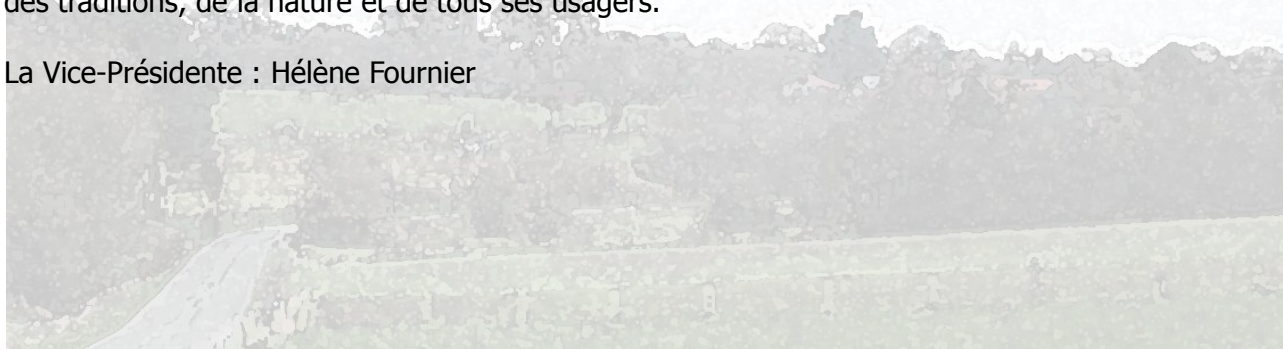
Avec ses 24 membres, l'association de chasse communale a pour but l'exploitation de la chasse dans le souci de la préservation de la faune sauvage, du développement cynégétique et du respect des équilibres biologiques.

Sur le territoire de Bailleulmont, la perdrix grise a payé un lourd tribut face aux aléas climatiques, à la prédation et autres nuisances du monde moderne. Aussi, nos chasseurs ont-ils décidé de renforcer les points de nourriture et de ne pas tirer cet oiseau symbolique de nos plaines, cette saison, afin de préserver et espérer une remontée rapide de son effectif. A cette restriction, s'ajoute le non-tir de la poule faisane associé à la ré-introduction de faisans reproducteurs.

Ces efforts consentis devraient permettre le développement de ce bel oiseau dans le biotope favorable de notre territoire.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée, pour remercier tous les chasseurs qui s'investissent, les agriculteurs et la municipalité qui participent au bon fonctionnement de notre association, et ceci dans un esprit de respect des traditions, de la nature et de tous ses usagers.

La Vice-Présidente : Hélène Fournier





# Les travaux réalisés cette année



## L'église:

- Beffroi et mise aux normes électriques

En 2007, les travaux devaient coûter la somme de 8564.80 € HT, ( 7416.80 € H.T. pour le beffroi et 1148.00 € H.T. pour la mise aux normes électriques), être réalisés par l'entreprise BODET et être subventionnés à hauteur de 20% par le Conseil Général du Pas de Calais.

Après étude, courant deuxième trimestre 2008, des travaux du beffroi et avis d'un technicien de la Fondation du Patrimoine, la réalisation des travaux a été la suivante:

Coût total : 4780.46 € H.T. (3632.46 € H.T. pour le beffroi et 1148.00 € H.T. pour la mise aux normes électriques). La réalisation des travaux a été confiée à l'entreprise PASCHAL pour le beffroi et l'entreprise BODET pour la mise aux normes électriques.

Subventions: 20 % par le Conseil Général du Pas de Calais  
50 % par le Conseil Régional Nord-Pas de Calais

- Remise en état de la sacristie

## L'école:

- Mise aux normes de sécurité pour l'école

Travaux réalisés:

- Repositionnement des extincteurs
- Pose de plans d'évacuation
- Pose d'une alarme incendie
- Pose d'un point de rassemblement dans la cour de l'école

Coût des travaux: 232.30 € T.T.C.

- Travaux restant à réaliser pour la mise en sécurité complète de l'école communale: Remplacement de l'éclairage de sécurité ( blocs de secours et d'ambiance)

Coût des travaux: 1945.00 € T.T.C. après devis – réalisation prévue en 2009

- Sécurisation de la cuve à fuel de l'école

## La voirie:

- Mise en peinture des bouches à eau par l'employé communal
- Passages piétons repeints par l'employé communal
- L'entreprise DUFFROY a effectué le dérasement de la Voie de Bavincourt, le dérasement partiel de la rue du Crinchon et des réparations de la chaussée sur la Voie de Bavincourt, le tout pour un montant de 13626.63 € T.T.C.
- L'entreprise ROUSSEL a fauché les talus (847.67 € T.T.C.)
- Le fauchage des bas-côtés des chemins communaux a été effectué par Philippe DEMAILLY (374.00 € T.T.C.)
- Réfection du passage bétonné face à l'entrée de l'habitation de Mme Jadoux Jeannine.
- Elagage des tilleuls à la chapelle et au calvaire du cimetière

# Le projet Mairie/Salle d'évolution



## Présentation:

Le dossier Mairie/Salle d'évolution fut officiellement lancé le 27 janvier 2006 par délibération du Conseil Municipal. Le 28 juin 2007, les marchés sont signés et les travaux démarrent en septembre 2007. Un peu plus d'un an plus tard, le projet arrive à sa fin.

Voici quelques chiffres concernant ce projet d'envergure pour la commune.

## Les dépenses:

Coût des travaux réalisés par les entreprises..... **390773.87 HT**

● Lot 1, gros oeuvre	BAERT (Bienvilliers)	111185,70 € HT
● Lot 2, charpente	SUEUR (Hte Avesnes)	11814,58 € HT
● Lot 3, couverture	CARON (Ablainzevelle)	21861,16 € HT
● Lot 4, ravalement	FABER (La Bassée)	33723,84 € HT
● Lot 5, menuiseries extér.	IZEL-ALU (Izel les Hameaux)	41066,36 € HT
● Lot 6, plâtrerie-isolation	ROOS (Frévin-Capelle)	26999,42 € HT
● Lot 7, menuiseries intér.	SUEUR (Hte Avesnes)	15777,22 € HT
● Lot 8, électricité-chauffage	REMY (Pas en Artois)	40737,30 € HT
● Lot 9, plomberie-sanitaires	REMY (Pas en Artois)	5065,11 € HT
● Lot 10, carrelages-faïences	ARDECO (Courcelles/Lens)	22056,85 € HT
● Lot 11, peinture-rev. de sol	CORDIER (Vimy)	14490,83 € HT
● Lot 12, VRD	BALESTRA (Avesnes le C.)	45995,50 € HT

Avenants aux travaux (voir les délibérations).....	9431.09 HT
Géomètre.....	915.00 HT
Sondages avant travaux.....	2982.90 HT

### Honoraires

● Architecte (1er projet en 2004, abandonné).....	9047.77 HT
● Architecte (2ème projet en cours).....	39050.72 HT
● Maître d'oeuvre.....	20540.68 HT
● Norisko (Bureau d'études Sécurité, protection et santé).....	2970.00 HT
● Apave (Bureau d'études Contrôle technique).....	3450.00 HT

### Branchements et travaux divers

● AsEE ( Etude de sols avant assainissement).....	308.06 HT
● EDF (Branchements).....	633.43 HT
● Eau (Adduction et branchements).....	890.00 HT
● Télécom (Transferts et branchements).....	461.00 HT

Signalétique.....	613.20 HT
Sécurité incendie.....	235.87 HT

Matériel de cuisine: Lave-vaisselle, cuisinière, frigidaire, table.....	5508.30 HT
Mobilier: chaises, tables et armoires en Mairie et Salle du Conseil Municipal.....	3377.70 HT
Mobilier de rangement dans la tisanerie.....	909.00 HT

Assurance " Dommages - Ouvrages ".....	7519.08 HT
Parution des appels d'offres (La Voix du Nord, BOAMP, La Gazette...) .....	2351.90 HT



Modifications des sanitaires et du secrétariat de mairie par rapport au projet initial, sans frais supplémentaires.  
TOTAL = 501969.57 € HT

Peinture supplémentaire suite à des observations de l'Architecte des Bâtiments de France (Effectuée par le Conseil Municipal, en cours)..... 4305,60 TTC  
Travaux supplémentaires: Aménagement d'une pièce à l'étage par l'employé communal

<b>Soit</b>	<b>=</b>	<b>604661,20 € TTC</b>
-------------	----------	------------------------

### **Les emprunts:**

2 emprunts ont été réalisés:

Emprunt N°1 : **350 000 €**

Remboursement Trimestriel sur 15 ans - Remboursement par anticipation possible

Taux: 4.50 % 8053.45 € par trimestre (**soit 32213.80 € par an**)

Emprunt N°2 : **200 000 €**

Remboursement Annuel sur 30 ans

Taux: 4.90 % **12363.35 € par an**

### **Les Subventions prévues:**

Pour la Mairie:

- Etat: 25 % limité à 31000 €
- Conseil Général: 20 % limité à 19075 €
- Réserve parlementaire: 5000 €

Pour la Salle:

- Etat: 30 % limité à 108068 €
- Conseil Général: 30 % limité à 83952 €
- C.A.F. 40 % limité à 52108 €

Pour les abords:

- Farda(C.Général) 25 % limité à 6024 €

Une dernière subvention sera demandée à la CAF lorsque l'acquisition du matériel de petite enfance sera réalisée.

### **Restant à réaliser:**

- Achat de matériel Petite Enfance.
- Achat de matériel pour la salle.
- Remise en état, coté Mairie, du mur mitoyen côté Madame Basseux.

# Les grandes étapes des travaux en images



Signature du début des travaux  
en présence de M. Cailleret.



L'ancienne équipe  
municipale inspecte  
l'avancée des travaux.



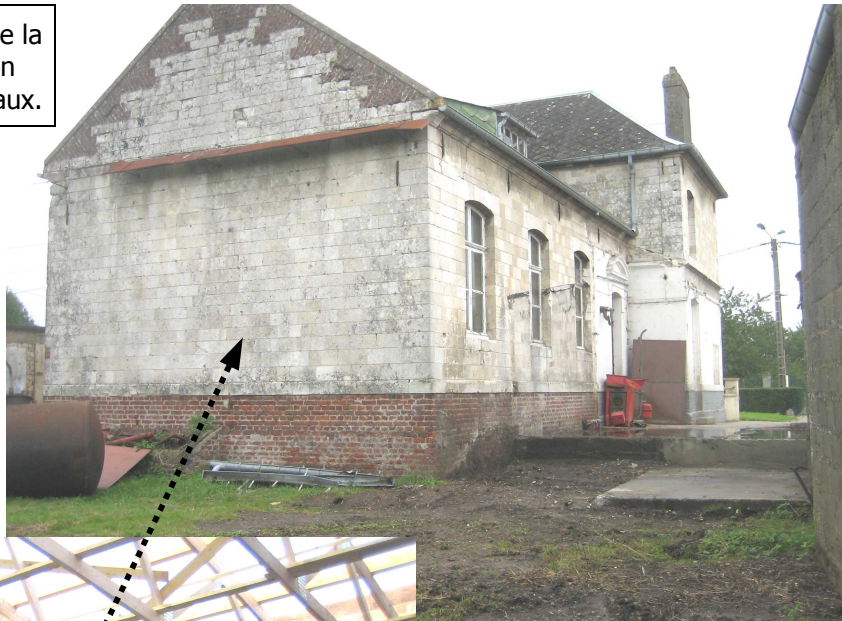
Les nouveaux conseillers  
poursuivent la bonne marche  
de ce qui a été engagé.



# Les grandes étapes des travaux : le pignon de l'ancienne salle se transforme



Terrain d'implantation de la future salle d'évolution avant le début des travaux.

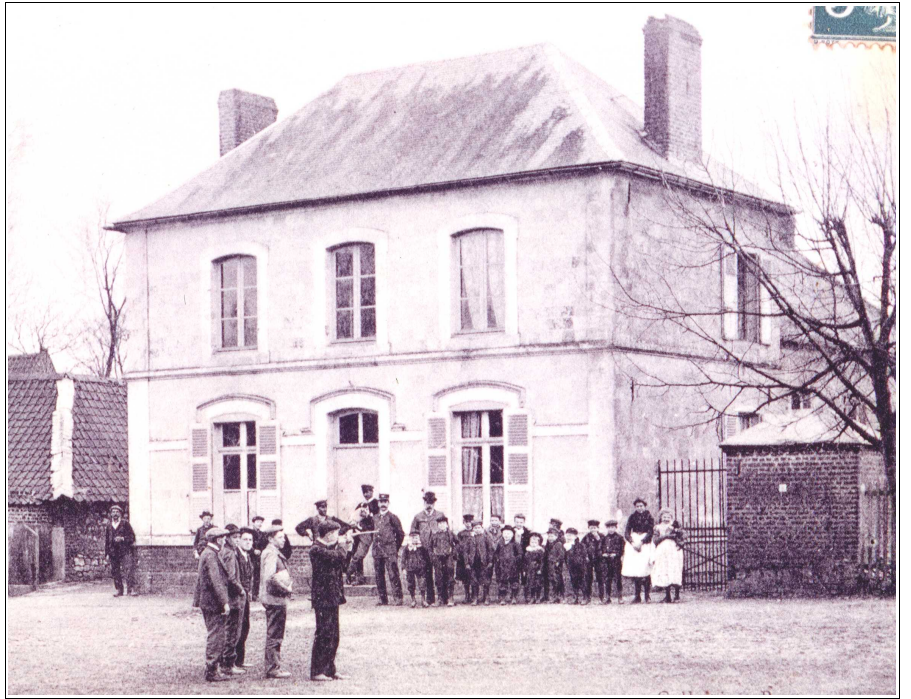


La dalle, les murs et la charpente sont montés.



La salle, une fois les travaux de finition terminés





## Rappel sur la location de la salle d'évolution



Tous les foyers de la commune ont été destinataires d'un exemplaire du règlement d'utilisation de la salle d'évolution en novembre 2008.

Nous vous en rappelons les conditions de location pour les habitants de Bailleulmont:

- Location de la salle seule ..... 80 €
- Location salle et tisanerie ..... 100 €
- Location verres uniquement ..... 0.10 € l'unité
- Location de couverts complets ..... 0.60 € l'un
- Consommation électrique en plus ..... 0.15 € le Kwh
- Décès d'un habitant de la commune ..... Gratuit
- Réunions d' Associations de la commune ..... Gratuit
- Manifestation des Associations de la commune ..... Gratuit une fois par an

## Rappel : l'élagage



Il est demandé aux propriétaires de bien vouloir tailler les haies en bordure de voirie ou de trottoirs ainsi que les arbres et arbustes afin de ne pas gêner le passage des piétons et la circulation des véhicules qu'ils soient de tourisme, agricoles ou communaux.





# Les employés communaux



## Emplois déjà existants :

Secrétaire de Mairie : **M. Jean-Noël DANVIN**

Permanences du secrétariat: Mardi et Vendredi de 18 H 30 à 19 H 30.  
Tel: 03.21.22.25.32  
Fax: 03.21.55.63.57  
email : mairie-de-bailleulmont@wanadoo.fr

Agent Technique communal : **M. Jean DEBRUYNE**

Femme de ménage : **Mme Paulette DEBRUYNE**

Guichetière Agence Postale Communale : **Mme Chantal DUBOIS**

Horaires d'ouverture de l'agence :  
Mardi -Jeudi - Vendredi - Samedi de 08H15 à 12H15  
et le Mercredi de 13H30 à 17H30  
Tel: 03.21.59.39.46

## Emplois créés cette année :

Gestionnaire de la salle d'évolution : **Mme Isabelle JOUY**

Emploi rémunéré en fonction des locations de la salle.

Suite à l'application de la loi sur le service minimum dans l'Education Nationale,  
mesdames **Isabelle JOUY, Sandrine LOIR, Evelyne PLAISANT, Marie-Paule PAUCHET**  
assurent l'encadrement des enfants en cas de grève, suivant le nombre d'élèves présents.

L'Etat rembourse le coût supporté par la commune en matière de salaire, sauf les cotisations patronales qui restent à la charge de la commune.

## En lien avec le RPI La Fontaine :

Femme de service à l'école et surveillante dans l'un des deux autocars de ramassage scolaire : **Mme Noëlle CAILLERET**

Surveillante des enfants en attendant les autocars scolaires : **Mme Sandrine LOIR**

Ces deux emplois ne dépendent pas de la commune, mais sont directement pris en charge par le RPI La Fontaine.





# Les événements et les manifestations de l'année 2008



## **Le 27 avril 2008 : le parcours du cœur**

Comme chaque année, organisé par les trois B (Basseux, Bailleulval, Bailleulmont).

## **Les 03, 04 et 05 mai 2008 : la grande fête communale**

Ducasse, repas, concerts avec les orchestres "Calypso" et "Nostalgie" ont animé notre commune durant ces trois jours de mai. Organisée avec la participation de l'Amicale.

## **Le 08 mai 2008 : cérémonie de l'armistice de la seconde guerre mondiale**

Souvenir, pose d'une gerbe au monument aux morts et au cimetière avec la participation de l'association des Anciens Combattants de Bailleulmont, puis verre de l'amitié à l'école.

## **Le 18 juin 2008 : célébration de l'appel du Général de Gaulle**

Souvenir, pose d'une gerbe au monument aux morts avec la participation de l'association des Anciens Combattants de Bailleulmont, puis verre de l'amitié à l'école offert par la commune.

## **Le 13 juillet 2008 : l'habituel Cochon grillé du Comité des fêtes de Bailleulmont**

## **Le 13 juillet 2008 : lancement de micro-fusées**

Une dizaine d'enfants de Bailleulmont ont réalisé des micro-fusées qu'ils ont lancées en début de soirée – animation organisée par la commune.

## **Le 14 juillet 2008 : Fête Nationale**

Rassemblement devant le monument aux morts. Distribution de livres de prix aux élèves de notre commune - jeux traditionnels, tir à la carabine, avec la participation de l'Amicale.

## **Le 30 août 2008 : la traditionnelle grillade de fin d'été de l'Amicale de Bailleulmont**

## **Les 20-21 septembre 2008 : opération brioches**

90 brioches ont été vendues au bénéfice de l'APEI. Grâce à votre générosité, cette opération a rapporté 252 euros aux « Papillons blancs ».

## **Le 11 novembre 2008 : cérémonie de l'armistice de la première guerre mondiale**

Souvenir, pose d'une gerbe au monument aux morts et au cimetière avec la participation de l'association des Anciens Combattants de Bailleulmont, puis verre de l'amitié dans la salle d'évolution offert par la commune.

## **Les 05 et 06 décembre : l'Amicale participe au Téléthon**

La vente des brioches, des crayons lumineux et vos dons ont permis de remettre un chèque de 166,50€ au téléthon.

## **Le 29 novembre 2008 : la fête de Saint-Eloi organisée par l'Amicale de Bailleulmont**

## **Le 14 décembre 2008 : l'Arbre de Noël de la commune**

Première grande manifestation communale dans la nouvelle salle d'évolution. Un spectacle de clown "FLAT-HAT", offert par l'Amicale de Bailleulmont, passage du Père Noël, distribution de friandises et des colis de Noël par la commune, verre de l'amitié pour les plus grands.

## **Le 21 décembre 2008 : distribution des colis des aînés**

49 colis ont été distribués dans la matinée par les membres du CCAS et du Conseil Municipal.



# Quelques-uns des événements 2008 en images : Arbre de Noël le 14/12





# Quelques-uns des événements 2008 en images : les micro-fusées du 13/07



Fabrication des micro-fusées



Préparation du lancement



Lancement d'une des micro-fusées



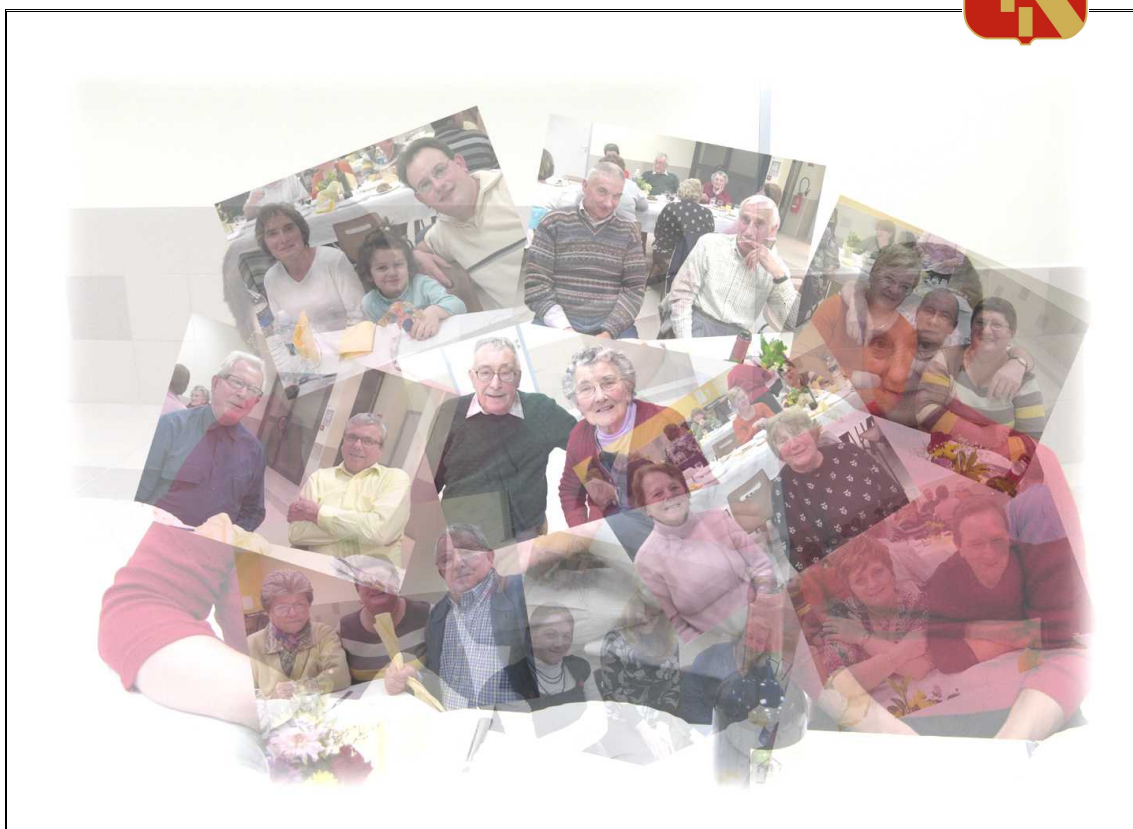
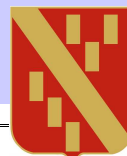
Spectateurs derrière le balisage de sécurité



## Quelques-uns des événements 2008 en images : le parcours du coeur



## Quelques-uns des événements 2008 en images : le repas de St Eloi



# La réserve à incendie



Une réserve à incendie a été installée sur la place de l'église en novembre 2007. D'une capacité 80 m<sup>3</sup>, elle assure le service incendie sur une distance de 400m.

Cette implantation a été rendue obligatoire suite au projet de travaux Mairie/Salle d'évolution

La réalisation des travaux a été confiée à M. Frion (80, Louvencourt)

Coût: 23800.00 € HT soit 28464.80 € TTC

Des subventions ont été accordées à la commune :

- par le Conseil Général du Pas de Calais : 40% sur le prix HT soit 9520.00 €
- par l'Etat : 20% sur le prix HT soit 4760.00 €

Cependant, l'Etat a en réalité versé 7153.86 € sous réserve que la commune réalise la totalité des quatre tranches de travaux prévus par les délibérations des années 2004 et 2005. En effet, la mise en place de la cuve à incendie fait partie d'une remise en état complet des moyens de combattre le feu sur notre commune.






# Les résultats de l'analyse de l'eau de la commune pour l'année 2008



L'Institut Pasteur de Lille a réalisé une analyse de l'eau du robinet le 10 juin 2008. En voici les résultats positifs :

 Liberté - Égalité - Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		<b>Préfecture du Pas-de-Calais</b> DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES Service Santé-Environnement																																																																																																																																													
<b>ARRAS, le 25 juin 2008</b>		<b>Contrôle sanitaire des EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE</b>																																																																																																																																													
		MONSIEUR LE MAIRE MAIRIE DE BAILLEULMONT MAIRIE 62123 BAILLEULMONT																																																																																																																																													
J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant : CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'A.P.																																																																																																																																															
<b>S.I BAILLEULVAL BAILLEULMONT</b>																																																																																																																																															
<b>Prélèvement</b> Unité de gestion Installation Point de surveillance Localisation exacte Commune	<b>Type</b> Code UDI S	<b>Nom</b> 00118035 S.I BAILLEULVAL BAILLEULMONT BAILLEULVAL R.M ECOLE COMMUNALE BAILLEULMONT	Prélevé le : mardi 10 juin 2008 par : INSTITUT PASTEUR DE LILLE Type visite : D1																																																																																																																																												
<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Mesures de terrain</th> <th rowspan="2">Résultats</th> <th colspan="2">Limites de qualité</th> <th colspan="2">Références de qualité</th> </tr> <tr> <th>inférieure</th> <th>supérieure</th> <th>inférieure</th> <th>supérieure</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="6"><b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b></td> </tr> <tr> <td>Température de l'eau</td> <td>18 °C</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>25,00</td> </tr> <tr> <td colspan="6"><b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b></td> </tr> <tr> <td>Chlore libre</td> <td>0,05 mg/LCl2</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chlore total</td> <td>0,1 mg/LCl2</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="6"><b>Analyse laboratoire</b></td> </tr> <tr> <td colspan="6">           Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE 5901            Type de l'analyse : D1_2 Code SISE de l'analyse : 00117203 Référence laboratoire : 831293         </td> </tr> <tr> <td colspan="6" style="text-align: center;"> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th rowspan="2">Résultats</th> <th colspan="2">Limites de qualité</th> <th colspan="2">Références de qualité</th> </tr> <tr> <th>inférieure</th> <th>supérieure</th> <th>inférieure</th> <th>supérieure</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="6"><b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b></td> </tr> <tr> <td>Aspect (qualitatif)</td> <td>0 qualit.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Coloration</td> <td>&lt;1 mg/L Pt</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>15,00</td> </tr> <tr> <td>Odeur Saveur (qualitatif)</td> <td>0 qualit.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Turbidité néphélobimétrique NFU</td> <td>0,27 NFU</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td colspan="6"><b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b></td> </tr> <tr> <td>pH</td> <td>7,3 unité pH</td> <td></td> <td></td> <td>6,50</td> <td>9,00</td> </tr> <tr> <td colspan="6"><b>MINERALISATION</b></td> </tr> <tr> <td>Conductivité à 20°C</td> <td>652 µS/cm</td> <td></td> <td></td> <td>180,00</td> <td>1000,00</td> </tr> <tr> <td colspan="6"><b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b></td> </tr> <tr> <td>Ammonium (en NH4)</td> <td>&lt;0,05 mg/L</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0,10</td> </tr> <tr> <td>Nitrates (en NO3)</td> <td>37 mg/L</td> <td></td> <td>50,00</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> </td> </tr> </tbody></table>				Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure	<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>						Température de l'eau	18 °C				25,00	<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>						Chlore libre	0,05 mg/LCl2					Chlore total	0,1 mg/LCl2					<b>Analyse laboratoire</b>						Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE 5901 Type de l'analyse : D1_2 Code SISE de l'analyse : 00117203 Référence laboratoire : 831293						<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th rowspan="2">Résultats</th> <th colspan="2">Limites de qualité</th> <th colspan="2">Références de qualité</th> </tr> <tr> <th>inférieure</th> <th>supérieure</th> <th>inférieure</th> <th>supérieure</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="6"><b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b></td> </tr> <tr> <td>Aspect (qualitatif)</td> <td>0 qualit.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Coloration</td> <td>&lt;1 mg/L Pt</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>15,00</td> </tr> <tr> <td>Odeur Saveur (qualitatif)</td> <td>0 qualit.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Turbidité néphélobimétrique NFU</td> <td>0,27 NFU</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td colspan="6"><b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b></td> </tr> <tr> <td>pH</td> <td>7,3 unité pH</td> <td></td> <td></td> <td>6,50</td> <td>9,00</td> </tr> <tr> <td colspan="6"><b>MINERALISATION</b></td> </tr> <tr> <td>Conductivité à 20°C</td> <td>652 µS/cm</td> <td></td> <td></td> <td>180,00</td> <td>1000,00</td> </tr> <tr> <td colspan="6"><b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b></td> </tr> <tr> <td>Ammonium (en NH4)</td> <td>&lt;0,05 mg/L</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0,10</td> </tr> <tr> <td>Nitrates (en NO3)</td> <td>37 mg/L</td> <td></td> <td>50,00</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>							Résultats	Limites de qualité		Références de qualité		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure	<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>						Aspect (qualitatif)	0 qualit.					Coloration	<1 mg/L Pt				15,00	Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.					Turbidité néphélobimétrique NFU	0,27 NFU				2,00	<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>						pH	7,3 unité pH			6,50	9,00	<b>MINERALISATION</b>						Conductivité à 20°C	652 µS/cm			180,00	1000,00	<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>						Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L				0,10	Nitrates (en NO3)	37 mg/L		50,00		
Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité				Références de qualité																																																																																																																																									
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure																																																																																																																																										
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>																																																																																																																																															
Température de l'eau	18 °C				25,00																																																																																																																																										
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>																																																																																																																																															
Chlore libre	0,05 mg/LCl2																																																																																																																																														
Chlore total	0,1 mg/LCl2																																																																																																																																														
<b>Analyse laboratoire</b>																																																																																																																																															
Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE 5901 Type de l'analyse : D1_2 Code SISE de l'analyse : 00117203 Référence laboratoire : 831293																																																																																																																																															
<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th rowspan="2">Résultats</th> <th colspan="2">Limites de qualité</th> <th colspan="2">Références de qualité</th> </tr> <tr> <th>inférieure</th> <th>supérieure</th> <th>inférieure</th> <th>supérieure</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="6"><b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b></td> </tr> <tr> <td>Aspect (qualitatif)</td> <td>0 qualit.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Coloration</td> <td>&lt;1 mg/L Pt</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>15,00</td> </tr> <tr> <td>Odeur Saveur (qualitatif)</td> <td>0 qualit.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Turbidité néphélobimétrique NFU</td> <td>0,27 NFU</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>2,00</td> </tr> <tr> <td colspan="6"><b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b></td> </tr> <tr> <td>pH</td> <td>7,3 unité pH</td> <td></td> <td></td> <td>6,50</td> <td>9,00</td> </tr> <tr> <td colspan="6"><b>MINERALISATION</b></td> </tr> <tr> <td>Conductivité à 20°C</td> <td>652 µS/cm</td> <td></td> <td></td> <td>180,00</td> <td>1000,00</td> </tr> <tr> <td colspan="6"><b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b></td> </tr> <tr> <td>Ammonium (en NH4)</td> <td>&lt;0,05 mg/L</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0,10</td> </tr> <tr> <td>Nitrates (en NO3)</td> <td>37 mg/L</td> <td></td> <td>50,00</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>							Résultats	Limites de qualité		Références de qualité		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure	<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>						Aspect (qualitatif)	0 qualit.					Coloration	<1 mg/L Pt				15,00	Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.					Turbidité néphélobimétrique NFU	0,27 NFU				2,00	<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>						pH	7,3 unité pH			6,50	9,00	<b>MINERALISATION</b>						Conductivité à 20°C	652 µS/cm			180,00	1000,00	<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>						Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L				0,10	Nitrates (en NO3)	37 mg/L		50,00																																																										
	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité																																																																																																																																											
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure																																																																																																																																										
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>																																																																																																																																															
Aspect (qualitatif)	0 qualit.																																																																																																																																														
Coloration	<1 mg/L Pt				15,00																																																																																																																																										
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.																																																																																																																																														
Turbidité néphélobimétrique NFU	0,27 NFU				2,00																																																																																																																																										
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>																																																																																																																																															
pH	7,3 unité pH			6,50	9,00																																																																																																																																										
<b>MINERALISATION</b>																																																																																																																																															
Conductivité à 20°C	652 µS/cm			180,00	1000,00																																																																																																																																										
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>																																																																																																																																															
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L				0,10																																																																																																																																										
Nitrates (en NO3)	37 mg/L		50,00																																																																																																																																												





PLV : 00118035 page : 2

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité		
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure	
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>						
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL					
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	<1 n/mL					
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL					0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0			
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0			
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>						
Chlore libre	0,04 mg/LCl2					
Chlore total	0,09 mg/LCl2					

**Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00118035)**

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur  
L'ingénieur d'études sanitaires

Stéphane RIBREUX

## La fiscalité à Bailleulmont en 2008



Le Conseil Municipal du 07 avril 2008 a voté à l'unanimité  
les taux d'imposition locaux suivants :

	Taux 2007	Taux National	Taux Départemental	<b>Taux 2008</b>
Taxe d'habitation	12,25	14,48	18,02	<b>12</b>
Taxe foncière (bâti)	13,67	18,60	25,09	<b>14,00</b>
Taxe foncière(non bâti)	45,76	44,43	44,12	<b>45,80</b>
Taxe professionnelle	10,75	15,80	- - -	<b>10,90</b>

# Les délibérations du Conseil municipal

Voici les plus importantes délibérations qui ont été prises par le Conseil municipal en 2008.




Commune de BAILLEULMONT

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal en date du: **Vendredi 25 janvier 2008**

Nombre de Conseillers en exercice: 9  
Conseillers présents: 9  
Conseillers votants: 9


**OBJET/**  
**Avenant au contrat Marché Public Lot N°5, projet Mairie/Salle, attribué à Izel-Alu.**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le: 26 janvier 2008  
La convocation du Conseil avait été faite le: 19 janvier 2008.

Certifié exécutoire à compter du: 26 janvier 2008.  
Le Maire,  


Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que suite à des observations formulées par l'Architecte des Bâtiments de France, il y a lieu de prévoir des modifications matérielles et financières pour le projet Mairie/Salle, lot N° 5 attribué à l'entreprise Izel-Alu «menuiseries extérieures». Des nouveaux devis ont été fournis et les nouveaux montants sont les suivants:  
Tranche A (Mairie): Moins value de 142.64 €, soit un nouveau montant total s'élevant à 19797.29 €,  
Tranche B (Salle): Plus value de 954.56 €, soit un nouveau montant total s'élevant à 22080,99 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cet avenant concernant les deux tranches du lot N°5.  
Après délibération et vote ( 8 pour et 1 abstention), le Conseil Municipal décide d'accepter cet avenant, tant en tranche A qu'en tranche B.

Préfecture du Pas-de-Calais  
Direction des Collectivités Locales  
Bureau du Contrôle Administratif des Collectivités Locales  
Le Maire,  


Reçu le : - 1 FEV. 2008

Mairie - 7 Rue du Château - 62123 BAILLEULMONT - Tél : 03 21 22 25 32 - Fax : 03 21 55 63 57  
Courriel : [mairie-de-bailleulmont@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-bailleulmont@wanadoo.fr)  
Site : <http://mairie-bailleulmont.free.fr>

Page 1 sur 1


Commune de BAILLEULMONT

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal en date du: **27 mai 2008**

Nombre de Conseillers en exercice: 11  
Conseillers présents: 11  
Conseillers votants: 11

**OBJET/**  
**Procédure d'arrêt de travaux.**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le: 28 mai 2008.  
La convocation du Conseil avait été faite le: 20 mai 2008.

Certifié exécutoire à compter du: 28 mai 2008.  
Le Maire,  



Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le Conseil Municipal précédent avait confié des travaux de restauration du beffroi de l'église à l'entreprise BODET et que celle-ci devait intervenir en automne 2008.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a rencontré un technicien des Bâtiments de France qui est venu visiter le beffroi en question, et que celui-ci lui a affirmé que les travaux prévus n'avaient pas lieu d'être, étant donné l'état satisfaisant dudit beffroi.

Monsieur le Maire a ensuite rencontré un conseiller juridique au Conseil Général du Pas de Calais pour lui exposer les faits et connaître les possibilités de la commune pour régler cette question. Ce conseiller a assuré le Maire actuel qu'il était dans son bon droit s'il désirait faire arrêter la commande travaux.

Monsieur le Président demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette question.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'arrêter la procédure de réalisation des travaux et d'en avertir l'entreprise concernée.

Préfecture du Pas-de-Calais  
Direction des Collectivités Locales  
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES  
Bureau du Contrôle Administratif des Collectivités Locales  
Le Maire,  


Reçu le : - 2 JUIN 2008

Mairie - 7 Rue du Château - 62123 BAILLEULMONT - Tél : 03 21 22 25 32 - Fax : 03 21 55 63 57  
Courriel : [mairie-de-bailleulmont@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-bailleulmont@wanadoo.fr)  
Site : <http://mairie-bailleulmont.free.fr>

Page 1 sur 1





Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

en date du: 01 juillet 2008

Nombre de  
Conseillers en exercice: 11  
Conseillers présents: 9  
Conseillers votants: 11

L'an deux mille huit, le premier juillet, à 20 H 30,  
Le Conseil Municipal de la commune de Baillieu s'est réuni au  
lieu ordinaire des séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Monsieur Jacques CARPENTIER, Maire.

Etaient excusés: Mme Thorez-Heulin et M. Rose.

**OBJET/  
Demande de subvention.  
Conseil Régional  
Travaux Eglise.**

Le Maire certifie que le compte  
rendu de cette délibération a été  
affiché à la porte de la Mairie le:  
02 juillet 2008.  
La convocation du Conseil avait  
été faite le: 17 juin 2008.

Les Conseillers ci-après avaient délégué leur mandat à:  
Mme Thorez-Heulin à M. Amossé, M. Rose à M. Vanderpoorten.

Etaient absents non excusés:

Un scrutin a eu lieu.  
Monsieur Amossé André a été nommé pour remplir les fonctions de  
secrétaire.

Certifié exécutoire à compter du:  
02 juillet 2008.



Le Maire,  
Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le beffroi du  
clocher est en mauvais état et qu'il nécessite des réparations accompagnées  
d'une mise en conformité du coffret électrique.

Monsieur le Maire fait également savoir au Conseil Municipal que  
des aides financières peuvent être sollicitées pour la réalisation de ces  
travaux sur ce bâtiment qui est un bâtiment communal.

Il demande au Conseil de se prononcer sur cette question.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal

décide:

> De faire procéder à l'exécution des travaux par l'entreprise  
BODET, à Douai, pour la mise en conformité du clocher électrique, pour un  
montant de 1148,00 € HT, et par l'entreprise PASCHAL, de Wimereux, pour  
le renforcement du beffroi du clocher, pour un montant de 3632,46 € HT.  
> D'effectuer une demande de subvention auprès du Conseil  
Régional, Délégation Régionale de la Fondation du Patrimoine.

> D'assurer le financement de l'opération estimé à la somme de

47 60,46 € HT pour partie par autofinancement et pour le reste par

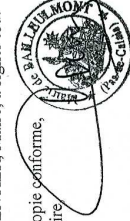
subvention. (Voir le plan de financement)

> D'autoriser Monsieur Jacques CARPENTIER, Maire, à signer tout

document relatif à ce dossier.



Pour copie conforme,  
Le Maire



Reçu le : - 4 AOUT 2008  
DIRECTION DU PAS-DE-CALAIS  
BUREAU DES COLLECTIVITES LOCALES  
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES  
Bureau du Contrôle Administratif  
des Collectivités Locales



Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

en date du: 01 juillet 2008



Nombre de  
Conseillers en exercice: 11  
Conseillers présents: 9  
Conseillers votants: 9

L'an deux mille huit, le 01 juillet, à 20 H,  
Le Conseil Municipal de la commune de Baillieu s'est réuni au  
lieu ordinaire des séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Monsieur Jacques CARPENTIER, Maire.

Etaient excusés: Mme Thorez et M. Rose.

**OBJET/  
Subvention Société de Chasse.**

Le Maire certifie que le compte  
rendu de cette délibération a été  
affiché à la porte de la Mairie le:  
02 juillet 2008.  
La convocation du Conseil avait  
été faite le: 17 juin 2008.

Les Conseillers ci-après avaient délégué leur mandat à:  
Madame Thorez à M. Amossé et M. Rose à M. Van der Poorten.

Etaient absents non excusés:

Un scrutin a eu lieu.  
Monsieur Amossé André a été nommé pour remplir les fonctions de  
secrétaire.

Certifié exécutoire à compter du:  
02 juillet 2008.



Le Maire,  
Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que  
la Société de Chasse de Baillieu a demandé une subvention au  
titre de l'année 2008. Elle a fourni un bilan financier et a fait connaître  
le projet d'utilisation de cette subvention.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accorder  
une subvention d'un montant de 160,00 € (cent soixante euros) à la  
dite société. Des crédits sont disponibles au Budget Primitif 2008.

Pour copie conforme,

Le Maire



DIRECTION DU PAS-DE-CALAIS  
BUREAU DES COLLECTIVITES LOCALES  
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES  
Bureau du Contrôle Administratif  
des Collectivités Locales

Reçu le : - 7 JUL. 2008





Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal  
en date du: **01 juillet 2008**

Nombre de  
Conseillers en exercice: 11  
Conseillers présents: 9  
Conseillers votants: 9

**OBJET:**  
**Avenants au projet Mairie/Salle**

Le Maire certifie que le compte  
rendu de cette délibération a été  
affiché à la porte de la Mairie le:  
02 juillet 2008  
La convocation du Conseil avait  
été faite le: 17 juin 2008.

Certifié exécutoire à compter du:  
02 juillet 2008  
Le Maire.



l'évolution des travaux pour le projet Mairie/Salle en cours de réalisation, il est  
constaté des travaux en plus ou des travaux non nécessaires.  
Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur des avenants à  
passer au marché en cours ci-dessous repris:

**Tranche A:**  
**Rénovation de la Mairie**

> LOT N° 5: IZEL-ALU ( menuiseries extérieures )

Montant initial = **19939,93 € HT**

(Rappel: Avenant N°1 du 25/01/2008 d'un montant de -142,64 € HT)

Avenant N°2 d'un montant de -1736,84 € HT

Nouveau montant du Lot N° 5: **18060,45 € HT**

> LOT N° 6: ROOS ( plâtrerie-isolation )

Montant initial = **14149,43 € HT**

Avenant N° 1 d'un montant de +582,88 €

Nouveau montant du Lot N° 6: **14732,31 € HT**



Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal  
en date du: **01 juillet 2008**

**Tranche B:**  
**Construction d'une salle d'évolution**

> LOT N° 1:

BAERT: ( gros oeuvre )

Montant initial = **90987,20 € HT**

Avenant N° 1 d'un montant de + 4870,11 €

Nouveau montant du Lot N° 1: **95857,31 € HT**

> LOT N° 2:

SUEUR: ( charpente )

Montant initial = **7047,56 € HT**

Avenant N° 1 d'un montant de - 433,64 €

Nouveau montant du lot N° 2: **6613,92 € HT**

> LOT N° 6:

ROOS: ( plâtrerie-isolation )

Montant initial = **12849,99 € HT**

Avenant N° 1 d'un montant de + 713,75 €

Nouveau montant du Lot N° 6: **13563,74 € HT**

> LOT N° 10:

ARDECO: ( carrelages-faïences )

Montant initial = **18262,88 € HT**

Avenant N° 1 d'un montant de + 1607,27 €

Nouveau montant du Lot N° 10: **19870,15 € HT**

> LOT N° 12:

BALESTRA: ( V.R.D. )

Montant initial = **45995,50 € HT**

Avenant N° 1 d'un montant de + 2869,00 €

Nouveau montant du Lot N° 12: **48864,50 € HT**

Le montant total du marché à l'origine était de 390773,87 € HT.

Il passe à la somme de 400204,96 € HT € HT ( sachant qu'un

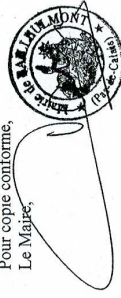
avenant avait déjà été contracté le 25 janvier 2008 pour le Lot N° 5, Tranche B

( Salle ), d'un montant de 954,56 € HT.

La procédure officielle sera suivie pour la notification des avenants  
et Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ces avenants.

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS  
DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES  
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES  
Bureau du Contrôle Administratif  
des Collectivités Locales

Reçu le : **10 SEP. 2008**



Pour copie conforme,  
Le Maire,





Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal  
en date du: **07 octobre 2008**

Nombre de  
Conseillers en exercice: 11  
Conseillers présents: 9  
Conseillers votants: 9

L'an deux mille huit, le 07 octobre, à 20 H,  
Le Conseil Municipal de la commune de Bailleulmont s'est réuni au  
lieu ordinaire des séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Monsieur Jacques CARPENTIER, Maire.

Etaiant excusés: M. Amossé et M. Van der Poorten.

**OBJET/  
Fanchage des bas-côtés des chemins communaux.  
Contrat de service.**

Le Maire certifie que le compte  
rendu de cette délibération a été  
affiché à la porte de la Mairie le:  
08 octobre 2008.

La convocation du Conseil avait  
été faite le: 27 septembre 2008.

Certifié exécutoire à compter du:  
13 octobre 2008.

Le Maire,



Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'entretenir  
les bas-côtés des chemins communaux notamment le fanchage de l'herbe.

Il propose au Conseil Municipal de passer un contrat avec une personne de la  
commune pour assurer ces travaux.

Cette personne a été contactée et a donné son accord.

Le Maire propose également de prévoir l'indemnisation de cette personne  
pour la réalisation de ces travaux.

Après délibération et accord de l'intéressé, le Conseil Municipal décide:

- > De passer un contrat de service.
- > De prévoir une rémunération à hauteur de 22 € de l'heure.
- > De prévoir les crédits au budget 2008, chapitre 011.
- > D'établir une convention avec Monsieur Philippe DEMAILLY qui est la personne  
retenue.
- > De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour établir et signer cette convention.

**PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS**  
DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES  
Bureau du Contrôle Administratif  
des Collectivités Locales

Reçu le : **14 OCT. 2008**



Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Jacques CARPENTIER,



Mairie - 7 Rue du Château - 62123 BAILLEULMONT - Tél : 03 21 22 25 32 - Fax : 03 21 55 63 57  
Courriel : mairie-de-bailleulmont@wanadoo.fr  
Site : <http://mairie-bailleulmont.free.fr>



Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal  
en date du: **01 juillet 2008**

Nombre de  
Conseillers en exercice: 11  
Conseillers présents: 9  
Conseillers votants: 9

L'an deux mille huit, le 1 juillet, à 20 H 30,  
Le Conseil Municipal de la commune de Bailleulmont s'est réuni au  
lieu ordinaire des séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Monsieur Jacques CARPENTIER, Maire.

Etaiant excusés: Mme Thorez-Helluin, M. Rose.

**OBJET/  
Résiliation d'un bail.**

Les Conseillers ci-après avaient délégué leur mandat à:  
Mme Thorez-Helluin à M. Amossé, M. Rose à M. Van der Poorten.

Etaiant absents non excusés:

Un scrutin a eu lieu.

Monsieur Amossé a été nommé pour remplir les fonctions de  
secrétaire.

Certifié exécutoire à compter du:  
02 juillet 2008

Le Maire,



Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que les travaux de  
renovation de la Mairie seront terminés fin septembre 2008 et que la  
Commune, preneur, et le CCAS, bailleur, avaient signé un bail pour louer les  
locaux du CCAS afin d'y transférer provisoirement la Mairie durant le temps  
des travaux.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la résiliation du  
bail signé en 2005.

Après délibération, le Conseil Municipal, suivant l'article VI de la  
convention, décide de dénoncer le bail à compter du 01 octobre 2008  
et d'en faire part au CCAS en temps voulu comme précisé dans la dite  
convention de bail DU PAS-DE-CALAIS

**PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS**  
DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES  
Bureau du Contrôle Administratif  
des Collectivités Locales

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Reçu le : **10 SEP. 2008**



Mairie - 7 Rue du Château - 62123 BAILLEULMONT - Tél : 03 21 22 25 32 - Fax : 03 21 55 63 57  
Courriel : mairie-de-bailleulmont@wanadoo.fr  
Site : <http://mairie-bailleulmont.free.fr>



Nombre de  
Conseillers en exercice: 11  
Conseillers présents: 9  
Conseillers votants: 9

**OBJET/  
Création d'emploi de contractuels.  
Service d'accueil dans les écoles.**

Le Maire certifie que le compte  
rendu de cette délibération a été  
affiché à la porte de la Mairie le:  
08 octobre 2008.  
La convocation du Conseil avait  
été faite le: 27 septembre 2008.

Certifié exécutoire à compter du:  
13 octobre 2008.

Le Maire,



Monsieur le Maire rappelle les conditions dans lesquelles les communes  
peuvent recruter des agents non-titulaires ou des contractuels. Il explique au Conseil Municipal que  
suite à l'obligation des communes de mettre en place un service d'accueil dans les écoles, il y a lieu de  
prévoir l'engagement de personnes susceptibles d'assurer l'encadrement.

Il propose au Conseil Municipal de créer des emplois de contractuels par  
référence à l'article 3, alinéa 6 de la loi du 26 janvier 1984.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition et  
décide:

> de créer l'emploi de <sup>quatre</sup> contractuels par référence à l'article 3, alinéa 6, de la loi du 26  
janvier 1984 ayant les caractéristiques suivantes:

Encadrement des enfants de l'école lorsque les enseignants sont absents ologrève,  
conformément à l'obligation faite à la commune de mettre en place un service d'accueil lorsque 25 %  
au moins des enseignants d'une école sont absents pour les raisons citées plus haut.

Aucun niveau de recrutement n'est exigé.

> de fixer la durée de travail à 06 heures par jour de grève.

> que l'indemnisation des intéressés sera de 110 € brut. Ce montant sera indexé selon le taux  
d'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

> d'autoriser le Maire à signer le contrat des agents recrutés.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 012 du  
budget de l'exercice **PRÉFECTURE DES AFFAIRES JURIDIQUES  
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES  
Bureau du Contrôle Administratif  
des Collectivités Locales**

Pour copie conforme,  
Le Maire,



Reçu le: **14 OCT. 2008**

Mairie - 7 Rue du Château - 62123 BAILLEULMONT - Tél : 03 21 22 25 32 - Fax : 03 21 55 63 57  
Courriel : [mairie-de-bailleulmont@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-bailleulmont@wanadoo.fr)  
Site : <http://mairie-bailleulmont.free.fr>



Nombre de  
Conseillers en exercice: 11  
Conseillers présents: 9  
Conseillers votants: 9

**OBJET/  
Création d'emploi de contractuel.  
(Gestion de la Salle)**

Le Maire certifie que le compte  
rendu de cette délibération a été  
affiché à la porte de la Mairie le:  
08 octobre 2008.  
La convocation du Conseil avait  
été faite le: 27 septembre 2008.

Certifié exécutoire à compter du:  
13 octobre 2008.

Le Maire,



Monsieur le Maire rappelle les conditions dans lesquelles les  
communes peuvent recruter des agents non-titulaires ou des contractuels. Il  
explique au Conseil Municipal que suite à la création d'une salle d'évolution  
dans la commune, il y a lieu de prévoir l'engagement d'une personne  
susceptible d'assurer la gestion matérielle de la salle lorsque celle-ci sera  
louée.

Il propose au Conseil Municipal de créer un emploi de contractuel par  
référence à l'article 3, alinéa 6 de la loi du 26 janvier 1984.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette  
proposition et décide:

> de créer l'emploi d'un contractuel par référence à l'article 3, alinéa 6, de la  
loi du 26 janvier 1984 ayant les caractéristiques suivantes:

Durée de travail fixé à 30 Heures maximum par mois,  
Etablissement chaque mois d'un état des heures effectuées,  
Rémunération basée sur l'indice brut 281, majoré 290, au prorata des  
heures effectuées.

> d'autoriser le Maire à signer le contrat de l'agent recruté.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 012 du  
budget de l'exercice **PRÉFECTURE DES AFFAIRES JURIDIQUES  
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES  
Bureau du Contrôle Administratif  
des Collectivités Locales**

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Reçu le: **14 OCT. 2008**

Mairie - 7 Rue du Château - 62123 BAILLEULMONT - Tél : 03 21 22 25 32 - Fax : 03 21 55 63 57  
Courriel : [mairie-de-bailleulmont@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-bailleulmont@wanadoo.fr)  
Site : <http://mairie-bailleulmont.free.fr>

Mairie - 7 Rue du Château - 62123 BAILLEULMONT - Tél : 03 21 22 25 32 - Fax : 03 21 55 63 57  
Courriel : [mairie-de-bailleulmont@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-bailleulmont@wanadoo.fr)  
Site : <http://mairie-bailleulmont.free.fr>



Mairie - 7 Rue du Château - 62123 BAILLEULMONT - Tél : 03 21 22 25 32 - Fax : 03 21 55 63 57  
Courriel : [mairie-de-bailleulmont@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-bailleulmont@wanadoo.fr)  
Site : <http://mairie-bailleulmont.free.fr>





Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal  
en date du: **25 novembre 2008**

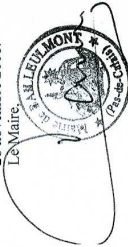
Nombre de  
Conseillers en exercice: 11  
Conseillers présents: 9  
Conseillers votants: 9

**OBJET/  
Location de la salle.  
(Tarifs)**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le: 26 novembre 2008.  
La convocation du Conseil avait été faite le: 18 novembre 2008.

Certifié exécutoire à compter du:  
26 novembre 2008.

Le Maire,



L'an deux mille huit, le 25 novembre, à 20 H 00.  
Le Conseil Municipal de la commune de Bailleulmont s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques CARPENTIER, Maire.

Etait excusé:  
M. Léger

Le Conseiller ci-après avait délégué son mandat à:  
M. Léger à M. Carpentier.

Etait absent non excusé:  
M. Rose.

Un scrutin a eu lieu.  
Madame Thorez-Helluin a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que suite à la création de la salle d'évolution, celle-ci pourra être mise à la disposition de futurs locataires et qu'il y a lieu d'établir des tarifs d'utilisation. Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants et d'adopter les dispositions suivantes:

Pour les habitants de la commune:

Salle seule.....	80,00 €
Salle avec tisannerie.....	100,00 €
Verres seuls.....	0,10 € l'unité.
Couverts complets.....	0,60 € l'unité
Electricité.....	0,15 € le Kwh

Pour les extérieurs à la commune:

Salle seule.....	160,00 €
Salle avec tisannerie.....	200,00 €

( Verres, couverts et électricité restent identiques à ceux précisés ci-dessus.)

Entièrement:  
Granit pour une famille de la commune, 40,00 € pour une famille extérieure.



Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal  
en date du: **25 novembre 2008**

Réunion:

Gratuit pour une association locale, 50,00 € pour une association extérieure.

Les associations locales peuvent bénéficier gratuitement de la salle une fois par an.

Les arrières:

La moitié de la location lors de la réservation.

La caution:

500,00 € lors de la remise des clés.

Le solde:

A verser lors de la remise des clés.

Un règlement intérieur d'utilisation de la salle est élaboré. Il reprend les dispositions prévues ci-dessus et donne des précisions autres concernant la gestion, les locaux, la capacité, le rangement, le respect, la réservation, la responsabilité, les diverses consignes et le stationnement.

Ce règlement intérieur devra être accepté par l'utilisateur lors de la réservation définitive.

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Jacques CARPENTIER,

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS  
Mairie de Bailleulmont, 7 rue du Château  
62123 Bailleulmont  
03 21 22 25 32  
25 NOV 2008



# Droits et démarches : ce qui change en 2009



Voici un résumé des différents documents et articles du site internet [www.service-public.fr/actualies](http://www.service-public.fr/actualies) datant du 05 janvier 2009 sur ce qui change ou va changer en 2009 en matière de législation.

## **Prestations familiales et sociales**

La base mensuelle du calcul des allocations familiales (Bmaf) est revalorisée au 1er janvier de 3 %. A cette même date, le revenu minimum d'insertion (RMI) augmente de 1,5 % passant à 454,63 euros pour 1 personne seule sans enfant.

## **Livret A**

A compter du 1er janvier, le livret A doit être disponible dans toutes les banques qui souhaitent proposer ce produit à leurs clients, sa distribution étant aujourd'hui réservée à la banque postale, aux caisses d'épargne et au crédit mutuel (via le livret bleu, produit similaire au livret A).

## **Diagnostic de sécurité électrique**

A partir du 1er janvier en cas de vente de logement, il est nécessaire que le vendeur fournisse à l'acquéreur un état relatif à l'installation intérieure d'électricité si celle-ci a plus de 15 ans.

## **Crédit d'impôt sur les logements écologiques**

Les acquéreurs de logements neufs à basse consommation énergétique peuvent désormais bénéficier d'un crédit d'impôt de 40 % sur les intérêts payés pendant 7 ans. C'est ce que précise un décret publié au Journal officiel du samedi 3 janvier 2009.

## **"Eco-pastille" pour les véhicules les plus polluants**

Un malus annuel ("*éco-pastille*") égal à 160 euros pour les véhicules émettant plus de 250 grammes de CO<sup>2</sup> par kilomètre doit être mis en place. Cette "*éco-pastille*" annuelle concerne les véhicules acquis et immatriculés pour la première fois en France à compter du 1er janvier.

## **Prime-transport**

Une aide directe au transport se substituant au chèque transport est instaurée tant pour les salariés utilisant les transports collectifs que pour les salariés utilisant leur véhicule personnel. Un décret a été publié en ce sens au Journal officiel du mercredi 31 décembre 2008.

## **Formation pour les motocyclettes légères**

Les conducteurs titulaires depuis au moins 2 ans du permis de conduire de catégorie B obtenu à compter du 1er janvier 2007 doivent suivre une formation pratique de 3 heures pour pouvoir être autorisés à conduire, sur le territoire national, une motocyclette légère (cylindrée de 125 cm<sup>3</sup> au plus).

## **Tarifs des courses de taxis**

Le prix d'une course de taxi est déterminé notamment par la prise en charge (somme forfaitaire qui apparaît au compteur au début de la course), le tarif kilométrique (variable selon qu'il s'agisse du jour ou de la nuit, etc.), le tarif d'attente ou de marche lente (qui se substitue au tarif kilométrique en cas d'embouteillage ou d'arrêt du véhicule)... Les nouveaux tarifs ont été publiés au Journal officiel du mercredi 31 décembre 2008.



## **Tarifs des passeports**

Dès le 1er janvier, le tarif du droit de timbre du passeport délivré à un majeur est désormais de 89 euros (contre 60 euros auparavant). Pour un mineur de 15-18 ans, il est fixé à 45 euros et, pour un mineur de moins de 15 ans, à 20 euros. Ces tarifs s'appliquent si les photographies ont été réalisées en mairie par le biais de la station d'acquisition des demandes de passeports biométriques. Dans le cas contraire, lorsque le demandeur doit apporter des photographies "*papier*", les montants demandés sont respectivement de 88, 44 et 19 euros.

## **Protection juridique des majeurs**

La réforme des tutelles qui entre en vigueur au 1er janvier propose la création d'un mandat de protection future qui doit permettre à toute personne de désigner à l'avance un tiers de confiance pour la représenter en cas d'incapacité future.

## **Déclaration des puits pour un usage domestique de l'eau**

Une déclaration des dispositifs de prélèvement et de contrôle concernant les puits ou forages, réalisés à des fins d'usage domestique de l'eau, devient obligatoire au 1er janvier. Cette obligation s'applique également aux dispositifs de contrôle des installations privées de distribution d'eau. C'est ce qu'indique un décret publié au Journal officiel du vendredi 4 juillet 2008.



# J'entreprends des travaux, quelles sont les formalités ?



## Je construis une maison :

*Je construis une maison* : **besoin d'un permis de construire**

*J'agrandis ma maison* :

- de plus de 20m<sup>2</sup> : **besoin d'un permis de construire**
- de 2m<sup>2</sup> à 20m<sup>2</sup> : **besoin d'une déclaration préalable**
- de moins de 2m<sup>2</sup> : **pas de formalités**

## Je construis un garage :

*Je construis un garage* : **besoin d'une déclaration préalable**

*Je construis une véranda* :

- de plus de 20m<sup>2</sup> : **besoin d'un permis de construire**
- de moins de 20m<sup>2</sup> : **besoin d'une déclaration préalable**

*Je construis un châssis ou une serre de production* :

- pour les châssis et serres d'une hauteur de moins de 1,80m : **pas de formalités**
- pour les châssis et serres de plus de 1,80m, mais inférieurs à 4m et créant une surface égale ou inférieure à 2000m<sup>2</sup> au sol : **besoin d'une déclaration préalable**
- pour les châssis et serres de plus de 1,80m, mais inférieurs à 4m et créant une surface supérieure à 2000m<sup>2</sup> : **besoin d'un permis de construire**

*J'installe un abri de jardin* : **besoin d'une déclaration préalable**

## J'aménage mon garage :

*J'aménage mon garage en chambre dans une construction existante* :

- la chambre fait plus de 10m<sup>2</sup> : **besoin d'une déclaration préalable**
- la chambre fait moins de 10m<sup>2</sup> et les travaux ne modifient pas l'aspect extérieur : **pas de formalités**

*J'aménage mon garage en commerce de détail dans un immeuble d'habitation* :

- les travaux modifient l'aspect extérieur du bâtiment : **besoin d'un permis de construire**
- les travaux ne modifient pas l'aspect extérieur et ne touchent pas aux murs porteurs : **besoin d'une déclaration préalable**

## Je construis un mur ou une clôture :

- Pour des murs de soutènement : **pas de formalités**
- Pour les clôtures, dans les secteurs protégés ou dans les communes ayant institué un contrôle des clôtures : **besoin d'une déclaration préalable**
- Pour les murs de moins de 2m : **pas de formalités**
- Pour les murs de plus de 2m : **besoin d'une déclaration préalable**

## J'aménage mon toit :

- Je transforme mon toit-terrasse en ajoutant une charpente et en créant une pièce mansardée, il n'y a pas de création de nouvelle surface, mais simplement un changement de volume : **besoin d'une déclaration préalable**



- Je pose une fenêtre de toit, une lucarne, un oeil de boeuf : **besoin d'une déclaration préalable**
- Je rehausse une partie de la charpente pour mettre une fenêtre : **besoin d'une déclaration préalable**
- Je rehausse le mur pour ajouter une fenêtre au toit : **besoin d'un permis de construire**

### **J'installe des équipements à énergies renouvelable :**

*J'installe une éolienne*

- de moins de 12m de haut : **pas de formalités**
- au delà de 12m de haut : **besoin d'un permis de construire**
- au delà de 50m de haut : **besoin d'un permis de construire après une enquête publique**

*J'installe des panneaux solaires*

- **pas de formalités** quelle que soit la hauteur

### **Je veux installer une piscine fixe :**

*Je construis une piscine fixe de surface comprise entre 10m<sup>2</sup> et 100m<sup>2</sup> :*

- elle n'a pas de couverture : **besoin d'une déclaration préalable**
- elle dispose d'une couverture modulable pour la sécurité et la protection contre la chaleur : **besoin d'une déclaration préalable**
- elle dispose d'une couverture modulable d'une hauteur de plus de 1,80m au dessus du niveau de l'eau : **besoin d'un permis de construire**
- elle dispose d'une couverture fixe de 2m de haut : **besoin d'un permis de construire**





## **MARIAGE:**

**DUPUIS Claudie et GLACET Kathy**

(6, rue d'en bas) se sont mariés le 06 septembre.

## **NAISSANCES:**

**KUPKA Louna** est née le 26 juin

(de Kupka Christophe et François Dorothée,  
18 Rue du Crinchon).

**LOCQUET Emma** est née le 23 août

(de Locquet Stéphane et Haviez Hélène,  
14 Rue d'en Bas).

**SIMON Pierre** est né, le 08 septembre

(de Simon Damien et Delépine Fabienne,  
11 Rue du Moulin).

**BERTHE Amélie** est née le 10 septembre

(de Berthe Gabriel et Cinquemani Karine,  
2 Rue de la Chapelle).

Tous nos vœux accompagnent ces  
nouveaux nés et les jeunes mariés !





# Micro-fusées : une activité jeunesse méconnue



Après la seconde guerre mondiale, les grandes puissances de ce monde se lancent dans une course à l'armement. La propulsion à réaction leur permettra, malheureusement, de construire des missiles de plus en plus puissants et surtout pouvant atteindre l'ennemi de plus en plus loin. Cette compétition aiguisée par la guerre froide permettra à l'URSS, puis aux Etats-Unis d'Amérique de développer des fusées capables d'envoyer des engins dans l'espace.

Le 04 Octobre 1957, le premier satellite soviétique, « spoutnik », rejoint l'espace. Les USA mettent en orbite leur premier satellite, « Explorer 1 », le 1er février 1958.

La France s'engage aussi très tôt dans la course. En 1961, est créé le Centre National d'Etudes Spatiales. Le 26 novembre 1965, la première fusée « Diamant », lance avec succès le premier satellite français. Le CNES vient de permettre à la France de devenir la troisième puissance spatiale du monde.

Depuis, l'astronautique, très populaire, suscite l'intérêt des jeunes. L'accès à l'espace fait rêver. Les principes de fonctionnement et de réalisation de petits engins passent rapidement dans le domaine public. Pas besoin d'être ingénieur, mais juste ingénieux pour construire et faire voler de petites fusées réalisées artisanalement ... Il suffit de peu de chose, mais le défi est très risqué... Dans les années 70 et 80, on ne compte plus les accidents parfois mortels dus à l'explosion de ces engins mal conçus par les amateurs du genre...

Ainsi, le CNES, par l'intermédiaire de l'ANSTJ (Association Nationale Sciences Techniques Jeunesse, appelée aujourd'hui Planète Sciences) va mettre en place dès 1963 un dispositif où les jeunes peuvent découvrir l'astronautique, comprendre ses principes techniques et ses enjeux, réaliser et enfin lancer eux-même en toute sécurité des fusées. Le but est d'encadrer et de fédérer les jeunes passionnés, plutôt que de les laisser pratiquer individuellement des expériences dangereuses.

Lancement d'une fusée « Diamant » photo CNES >>

Le CNES homologue différents propulseurs à poudre qui seront utilisés pour fabriquer trois types différents de fusée : micro-fusée – mini-fusée – fusée expérimentale. Les moteurs des micro-fusées ne sont pas vendus dans le commerce. Leur achat est réglementé. Seules les personnes ayant été formées et ayant obtenu un agrément peuvent se procurer ces propulseurs et uniquement auprès de Planète Sciences dont ils doivent être membres.

L'association Planète Sciences forme les animateurs qui encadrent les jeunes désireux de pratiquer cette activité. Généralement, elle s'effectue au sein d'un club scientifique, en centre de vacances ou de loisir, dans le cadre scolaire ou encore lors de certaines manifestations.

La fabrication et le lancement de micro-fusées est plutôt destinée aux enfants entre 8 et 12 ans. Ce loisir scientifique n' a pas uniquement pour objectif de faire voler l'engin que l'on a soi-même construit. Les animations proposées sont un prétexte pour initier et sensibiliser les enfants au monde de l'espace et d'apporter des réponses à certaines questions comme :



Comment envoie t-on un satellite dans l'espace ?

Comment fonctionne une fusée ?

A quoi servent les satellites ?

...

Les jeunes découvrent ainsi que les fusées ne sont pas des engins qui voyagent dans l'espace, mais des machines qui permettent aux satellites ou aux sondes d'atteindre l'espace et d'y évoluer. En fait une fusée propulse dans le cosmos un vaisseau spatial comme une fronde lance un caillou...

Pour plus d'information : [www.planete-sciences.org](http://www.planete-sciences.org)

A noter que cette association propose d'autres activités scientifiques pour les jeunes comme la robotique, l'environnement ou l'astronomie.



Les micros fusées sont réalisées à partir de balsa et de tubes en carton. Elles sont munies de propulseurs à poudre leur permettant d'atteindre une altitude maximum de 300m.

Un parachute est installé à l'intérieur du tube. Le lancement est considéré comme réussi lorsque la fusée regagne le sol sans dommage.



# A savoir : la télé-assistance



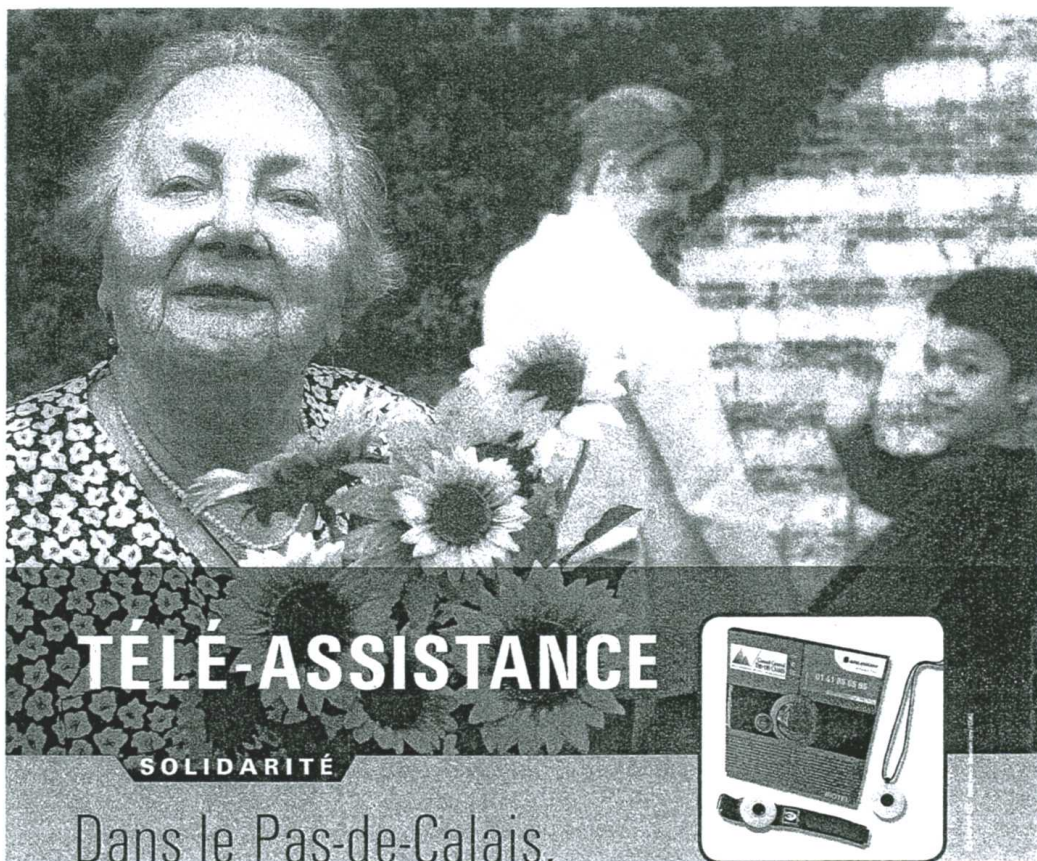
La télé-Assistance est un service destiné aux personnes fragiles (personnes âgées, handicapés, personnes isolées,...). Ce service permet d'être en contact 24 H sur 24 avec les pompiers d'un simple BIP.

Le Conseil Général a délégué à Europ-Assistance le service public de gestion de la Télé-Assistance. Les tarifs mensuels d'abonnement téléphonique sont actuellement les suivants:

- 7,77 € pour une personne seule - 11,65 € pour un couple

Chez vous, 24 heures/24, 7 jours/7.

## ***Soyez rassurés!***



### **TÉLÉ-ASSISTANCE**

**SOLIDARITÉ**

Dans le Pas-de-Calais,  
on est solidaire **de nos aînés.**

Informations : votre mairie,  
ou le Conseil Général  
(03.24.24.63.12)

 europ assistance



Conseil Général  
**PAS-DE-CALAIS**  
Dominique DUPLET, Président



***Comité de rédaction :***

***La Commission Communication  
Le Conseil Municipal***

